COMMUNE
OUZOUER SUR TREZEE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 9 octobre 2026

ARRETE

Interdiction circulation
Travaux sur le Pont du Petit-Chaloy – route barrée

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société SAS TP VAUVELLE, représentée par Monsieur Arnaud NIGON, sise 69134 DARDILLY CEDEX, pour la réfection du Pont du Petit-Chaloy et la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement, au niveau des travaux, Route de Saint Aubin (VC 12),à Ouzouër sur Trézée, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°115/26

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du Vendredi 09 octobre 2026 pendant 15 jours et suivant les aléas climatiques ou matériels, jusqu'au 23 octobre 2026, la Route de Saint-Aubin (VC 12) sera barrée au niveau du Pont du Petit-Chaloy, pendant la durée de l'intervention.
Le stationnement des véhicules sera interdit au droit et à proximité des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par le demandeur, SAS TP VAUVELLE ;

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
-Monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- au service de la Poste
- au SMICTOM de GIEN
- à la Société SAS TP VAUVELLE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, 9 octobre 2026

Le Maire,
Francine MOLINET

